

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

DES ACTIONS CONCRÈTES POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES SENTIERS DE MOTONEIGE AU QUÉBEC

Québec, le 10 mars 2016 — La Fondation de la faune du Québec a participé au lancement du programme de *Certification environnementale des sentiers de motoneige* écoSentier^{MD} cette semaine à Laval, en compagnie de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), de Nature-Action Québec (NAQ), du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec et de plusieurs représentants du secteur de la motoneige au Québec.

Le programme de certification écoSentier^{MD} est l'un des 34 projets ayant bénéficié du soutien financier du *Programme d'aide financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune et des habitats fauniques* mis en œuvre conjointement par la Fondation de la faune et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec. Ce programme est financé par une contribution financière prélevée à même les droits d'immatriculation des véhicules hors route, afin de soutenir des projets de conservation de la faune et de ses habitats en lien avec l'utilisation des véhicules hors route (VHR).

La norme écoSentier^{MD} et le site Internet qui y est consacré (www.ecosentier.ca) ont été développés par la Fédération des clubs de motoneigistes avec la collaboration de Nature-Action Québec, un organisme à but non lucratif offrant des services en environnement et qui agira comme organisme de certification (tierce partie). Le programme écoSentier^{MD} est volontaire et s'adresse aux clubs de motoneigistes assurant la planification, l'aménagement et la maintenance de plus de 33 000 kilomètres de sentiers de motoneige. Treize clubs affiliés à la FCMQ ont déjà soumis une demande en vue d'une éventuelle certification.

Depuis 2014, la Fondation a octroyé plus de 724 000 \$ pour la réalisation de 34 projets touchant les sentiers de motoneige et de quad comme la sensibilisation des utilisateurs, l'intégration de préoccupations fauniques dans l'aménagement des sentiers, le réaménagement de traverses de cours d'eau non conformes ou de modifier le tracé de sentiers de façon à contourner des milieux fragiles. « La Fondation de la faune est heureuse de contribuer à des initiatives de sensibilisation des utilisateurs, comme le programme écoSentier^{MD}, et à la réalisation de multiples projets d'aménagement qui permettront de préserver des habitats fauniques », a déclaré M. André Martin, président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec.

À propos

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

— 30 —

Source :
M^{me} Geneviève Roy
Directrice des communications et de la collecte de fonds
418 644-7926, poste 135
genevieve.roy@fondationdelafaune.qc.ca

Renseignements :
M. Claude Grondin
Directeur des initiatives fauniques
418 644-7926, poste 127
claud.grondin@fondationdelafaune.qc.ca



De gauche à droite : M. Stéphane Martinez (chef du Service des politiques de sécurité au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec), M. André Martin (président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec), M^{me} Denise Grenier (présidente de la FCMQ), M^{me} France Dompierre (directrice de la Direction de la sécurité en transport du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec), M. Roger Lévesque (trésorier, administrateur région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec, FCMQ) et M. Pascal Bigras (directeur général de Nature-Action Québec). © FCMQ